

# PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2023 – 2024

## Inscription obligatoire en 4 étapes

#### **ETAPE 1**

Télécharger sur le site Chartres Vertical la notice d'assurance, la lire, puis compléter et signer le bulletin n°1 (dernière page de ce document)

Renseigner le bulletin d'adhésion (avant-dernière page de ce document - Adresse mail et numéro de téléphone mobile INDISPENSABLES)

#### **ETAPE 2**

Remettre le dossier complet à un moniteur du club pour vérification.

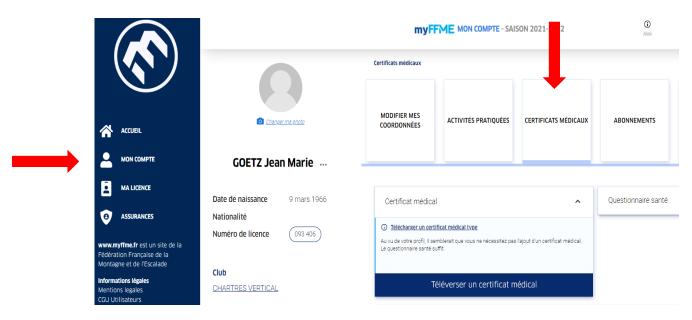
#### **ETAPE 3**

Pour les nouveaux licenciés, attendre de recevoir par mail et/ou SMS votre identifiant et mot de passe. Bien vérifier régulièrement vos mails, y compris dans les « indésirables », et vos SMS.

Le message proviendra normalement de l'adresse : contact@auth.myffme.fr

Pour les nouveaux et anciens licenciés, aller ensuite à l'adresse <a href="https://www.myffme.fr/">https://www.myffme.fr/</a> dans votre espace personnel et suivre la procédure suivante :

Votre licence ne sera pas valide tant que vous n'aurez pas renseigné la rubrique « CERTIFICATS MEDICAUX » dans « MON COMPTE »



#### SI VOUS ETES UN JEUNE MINEUR (Moins de 18 ans au 31 août 2024

Vous devez renseigner obligatoirement la rubrique « questionnaire santé jeune »

- Réponse NON à toutes les questions : Un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- Réponse OUI à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence. Ce certificat doit être téléversé sur le site (rubrique « téléverser un certificat médical »).
- => veillez à ce que le médecin ajoute la mention "y compris en compétition" pour pouvoir participer aux compétitions.

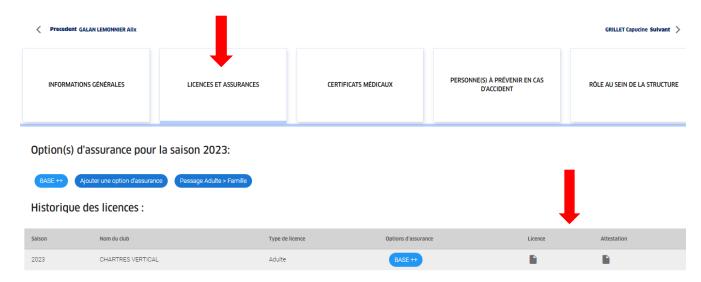
#### SI VOUS ETES UN ADULTE (18 ans ou plus au 31 août 2024)

- ⇒ Le certificat médical est exigé systématiquement dans les 3 cas suivants :
  - Si vous êtes un nouveau licencié et que vous prévoyez de participer à des compétitions : dans ce cas OBLIGATION de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an et y faire porter la mention "y compris en compétition".
  - Si vous êtes un ancien licencié, que vous prévoyez de participer à des compétitions et en cas d'expiration de votre ancien certificat médical (valable 3 ans): dans ce cas OBLIGATION de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an et y faire porter la mention "y compris en compétition".
  - Si vous souhaitez pratiquer l'alpinisme : dans ce cas OBLIGATION de fournir TOUS LES ANS un certificat médical datant de moins d'un an portant la mention de non-contre-indication à la pratique des « sports de montagne et alpinisme ».
- ⇒ Lorsque le certificat médical n'est pas exigé, le licencié renseigne un questionnaire de santé adulte :
  - Réponse NON à toutes les questions : l'adhérent atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative, il n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
  - Réponse OUI à au moins l'une des questions : l'adhérent est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an. Ce certificat doit être téléversé sur le site (rubrique « téléverser un certificat médical »).

NOTA: Les questionnaires de santé sont téléchargeables au format PDF avec les documents d'inscription sur le site Chartres Vertical.

#### **ETAPE 4**

Une fois l'étape 3 réalisée, vous devez imprimer votre licence ou votre attestation de licence et la présenter aux moniteurs à chaque fois que vous venez à la salle d'escalade. Pour les mineurs inscrits à l'école d'escalade, ces licences imprimées seront également à donner aux moniteurs avant de pouvoir démarrer l'activité.



# CHARTRES VERTICAL escalade et montagne

### **BULLETIN D'ADHESION** Année 2023-2024

# **«Chartres Vertical»**Escalade et Montagne

escalade et montagne					
1. GENERA	LITES (tous les d	hamps doivent o	être renseignés)		
	1ère personne	2 <sup>ème</sup> personne	3 <sup>ème</sup> personne	4 <sup>ème</sup> personne	
Email					
Civilité (H/F)					
NOM					
Prénom					
Date de naissance					
Nationalité					
Commune de naissance					
Tél mobile					
Nom de l'émetteur du chèque (si différent du nom de l'adhérent)					
2	<b>ADHESION - PAI</b>	RT FIXE OBLIGA	TOIRE		
(Adhésion c	lub +licence fédéra	ale + garantie resp	onsabilité civile)		
Adultes : 97 €uros					
Jeunes (moins de 18 ans au 31	août 2024) : <b>76 €</b> (	43 € à partir de la 3 <sup>èn</sup>	<sup>ne</sup> personne mineure o	d'une même famille)	
Adhésion (remplir le tarif)					
3. ASSURANCE "G				ILLEE	
(atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement)					
Garantie "Base" : 8 €	ou <b>Garantie "B</b>	<b>ase +":11€</b> ou	Garantie "Base	++":18€	
Assurance (remplir le tarif)					
4. OPTIONS facultatives					
OPTION ski de piste FFME (5€)					
OPTION slackline et highline FFME (5€)					
5. Déduction éventuelle dispositif « pass' sport » (attestation à fournir obligatoirement)					
Déduction « Pass'sport » de 50€					
TOTAL par personne					
TOTAL GENERAL					
ECOLE ESCALADE : Chèque à faire séparément					
COURS pour l'année (60€)					
NOM du MONITEUR					
L'inscription sera effective si le dossier est complet :					

L'inscription sera effective si le dossier est complet :
Ce document rempli
Le bulletin n°1 d'adhésion au contrat d'assurance FFME 2023 / 2024 rempli et signé (page suivante)
Photocopie du certificat médical (dernier certificat valide pour les anciens adhérents)
Chèque à l'ordre de Chartres Vertical (+ chèque école d'escalade séparé)
Attestation « pass'sport » si vous demandez la déduction.
Remettre le dossier complet à un moniteur pour vérification
ATTENTION! La licence ne sera valide qu'après les étapes 3 et 4 de l'inscription.



Bulletin nº 1 d'adhésion



#### Au contrat d'assurance FFME 2023-2024

Effacer

Je soussigné(e)				
☐ Mme ☐ M (Nom, prénom en lettres capital	es):			
Date de naissance : Adresse :				
Code postal Ville :				
Téléphone : Mail :				
agissant pour mon propre compte agissant pour le compte de l'enfant mineur :				
Nom:	Prénom :			
N° de licence 2022-2023	Club:			
produit d'assurance (référence COM21446), re Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le cor 991 967 200 euros, Entreprise régie par le Co 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291	information Saison 2023-2024 ainsi que du document d'information sur le elatifs au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de la mpte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD société anonyme au capital de des assurances, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - RCS Nanterre, sponsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €),			
garanties optionnelles.	d'une cotisation complémentaire forfaitaire, de renforcer ma couverture par des rporelle, Assistance/rapatriement (en complément de la responsabilité civile sportive			
Base	(8€)			
Base +	(11€)			
Base ++	(18€)			
Et dans ce cas uniquement, - avoir choisi, en plus, les options suivantes :				
Option ski de piste	(5€)			
Option VTT	(30 €)			
Option trail	(10 €)			
- avoir choisi les garanties optionnelles Indemnité	•			
☐ IJ1	(18€)			
□ IJ3	(35 €)			
	ie optionnelle et n'accepter que la garantie Responsabilité civile obligatoire et de			
Défense pénale et recours (6 €).  Le déclare avoir choisi l'option de garantie Pro	otection Juridique « Protection Agression » 1,70 €.			
Les montants indiqués en euro correspondent au	-			
	t bulletin, dûment rempli et signé, à votre club - accompagné de votre règlement, La prise d'effet de vos garanties optionnelles sélectionnées est conditionnée par			
·	e ce bulletin afin de garder une trace des choix que vous avez fait.			
Nous vous informons que :  - La FFME agit en qualité de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 08040595 (www.orias.fr) et est soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09,  - La FFME exerce en qualité de Mandataire du Cabinet Gomis-Garrigues, agent général Allianz, immatriculé à ORIAS sous les numéros 07 020 818/08 045 968 et que, à ce titre, elle travaille exclusivement, pour la présentation de ces garanties d'assurance, aveune des sociétés du Groupe Allianz,  - La FFME peut bénéficier d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties.				
La protection de vos données personnelles	1822			
Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votr dossier. Au terme de celui, celles-ci sont conservées pendant le délai de prescription.  Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :				
<ul> <li>par mail à <u>informatiqueetliberte@allianz.fr</u>,</li> <li>par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et 92076 Paris La Défense Cedex.</li> </ul>	Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 -			
Vous pouvez également vous adresser à la CNIL J'accepte de recevoir les offres commerciales pe Votre accord vaut pour les offres commerciales d d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distrib clients ou de prospects. Pour plus de détails, reportez-vous aux documer manière générale, les sites internet d'Allianz. Pro des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Au				
autorités compétentes.  Fait à  Signature du licencié (pour les mineurs, son repr	, le L ésentant légal)			